

Liberté Égalité Fraternité

Service Vie Scolaire

SVS/20-873-213 du 14/12/2020

ARRETE DE COMPOSITION DU CAVL - MANDAT 2020/2022

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics (lycées, lycées professionnels et EREA) - Mesdames et Messieurs les Référents Vie Lycéenne (lycées, lycées professionnels et EREA)

Dossier suivi par : M. RUSTERHOLTZ - PVS - M. CAROTI - DAVLC - Adresse courriel: vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

Veuillez trouver l'arrêté fixant la composition du Conseil Académique à la Vie Lycéenne de l'académie pour le mandat 2020-2022.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille





Liberté Égalité Fraternité

Vie lycéenne et collégienne

Aix-en-Provence, le 30 novembre 2020

Affaire suivie par : Denis Caroti Tél : 06 71 90 36 24

Mél: davlc@ac-aix-marseille.fr

Rectorat

Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence

Cedex1

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU la Sous-section 2 (articles D511-63 à D511-73), Section III du Chapitre Unique du Titre Premier du Livre Cinquième du Code de l'Education,

VU le Chapitre Unique (article L511-2-1) du Titre Premier du Livre Cinquième du Code de l'Education,

VU le Décret n°2017-642 du 26/04/2017 « Conseils, comités, commissions- Parité femmes-hommes parmi les représentants lycéens aux conseils national et académique de la vie lycéenne. ».

VÚ l'Arrêté du 26/04/2017 « Conseils, comités commissions- Modalités d'organisation du scrutin pour l'élection des représentants des lycéens aux conseils académiques de la vie lycéenne »

ARRÊTE

La composition du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) de l'académie d'Aix-Marseille pour les années 2020-2022 est la suivante :

Article 1er : Bernard Beigner, Recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Chancelier des Universités, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, préside le Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

Directrice territoriale PACA

Article 2 : Sont nommés au Conseil Académique de la Vie Lycéenne :

I. Représentants de l'Education Nationale

CAROTI Denis Rectorat Délégué Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne RUSTERHOLTZ Eric Rectorat Proviseur Vie Scolaire GARGOT Christophe Rectorat DAREIC MEJEAN Isabelle Rectorat IA IPR Histoire Géographie COLOMBARI Isabelle Rectorat IA IPR économie/gestion Egalité filles garçons **DELOUZE** Marie Rectorat DAAC DALMASSO Thierry IA IPR EVS Rectorat **TOPALIAN Nathalie** Rectorat IEN ET- EG lettres histoire

II. Représentant du Conseil Régional

PERNEY Ludovic

FOUACE Sophie

Hôtel de Région

CANOPE

Conseiller Régional

III. Représentants des institutions, des parents d'élèves et du monde associatif

COTE Emmanuel FOUQUE Isabelle Directeur Régional

UNSS DRJSCS

FERY Isabelle **HAAS Nathalie** Chargée de mission Monde Associatif Monde Associatif

PEEP **FCPE**

IV Groupe de pilotage

BERTRAND Agnès **BOUTHORS** Virginie Lycée L'Emperi CLEMI

Proviseure adjointe

CONTE Jean-Claude

Lycée Lumière

Coordinatrice académique

CPE

RIGAL Cathy LASNON Valérie Collège Jean Jaurès Lycée Saint Exupéry Professeur documentaliste CPE

TRINCA Éric

LASNON Valérie
SEGUIN Stéphane
Lycée Saint Exupéry
Lycée Marcel Pagnol
Collège Campre Collège Campra

Enseignant Principal

ROUX Christine

Rectorat

CT adjointe service social référente académique Lutte

contre le Harcèlement

Article 3 : Sont élus au Conseil Académique de la Vie Lycéenne :

A) Représentants lycéens des lycées généraux, polyvalents et technologiques

Circo	Titulaire 1 G	<u>Titulaire 1 F</u>	Suppléant 1 G	Suppléant 1 F	Suppléant 2 G	Suppléant 2 F
LGT 1	RIEU Alexandre LGT Cézanne Aix-en-Provence	CHOLLEY Manon LGT Duby Aix-en-Provence	DULBECCO Paolo LGT Duby Aix-en-Provence	CURELLI Lilou LPO Vauvenargues Aix-en-Provence		
LGT 2	DACUNHA Yann LPO Adam de Craponne Salon	BONNAL Cloé LPO Adam de Craponne Salon	BENTRARI Rayane LGT L'Empéri Salon	LATAPIE Morgane LGT L'Empéri Salon	CLERICO Kelyan LPO Adam de Craponne Salon	PERSILLET Ninon LPO Adam de Craponne Salon
LGT 3	CLERICO Kelyan LGT Aubanel Avignon	HOUCINE Margaux LGT Jean Henri Fabre Carpentras	BARONI Matteo LGT Jean Henri Fabre Carpentras	CROS Lilou LGT Aubanel Avignon	BOUHEDINE Sacha LGT Aubanel Avignon	LOPEZ Jeanne LGT Aubanel Avignon
LGT 4	SPITALIER Numa Ecole internationale Manosque	MATAICHE Maria LGT PG De Gennes Digne	CLUET Quentin LGT PG De Gennes Digne	GONSOLIN Maëlie LGT Aristide Briand Gap		BELHIA Assia LGT Aristide Briand Gap
LGT 5	HOCQUET Pierre LGT Lurçat Martigues	HAKIMI- KHANOUCHI Ahleme LGT Pierre Mendes France Vitrolles	BORY Antoine LGT Lurçat Martigues	AMRAOUI Nassira LGT Pierre Mendes France Vitrolles		HAOUALA Ines LGT Lurçat Martigues
LGT 6	REY Ulysse LGT Marseilleveyre Marseille	BOURGEAU Lili Jeanne LGT Marseilleveyre Marseille	CHARRIER HEVE Gabriel LGT Marseilleveyre Marseille	TROUBETZKOY Johanna LGT Marseilleveyre Marseille		GASTEBOIS Romane LGT Marseilleveyre Marseille
LGT 7	SAIDOUN Marwan Lycée Nelson Mandela Marseille	CHIBOUB Linda Lycée Jean Perrin Marseille	ZINAÏ Abdelnasser Lycée Nelson Mandela Marseille	IBRAHIM Sarah Lycée Nelson Mandela Marseille	PADILLA Elijah Lycée Jean Perrin Marseille	ARAAR Sarah Lycée Nelson Mandela Marseille

B) Représentants lycéens des lycées professionnels

Circo	<u>Titulaire 1 G</u>	Titulaire 1 F	Suppléant 1 G	Suppléant 1 F	Suppléant 2 G	Suppléant 2 F
<u>LP 1</u>	GUEITE Alan LP Robert Schuman Avignon	JOSEPH Cassandra LP Robert Schuman Avignon	WRIGHT Liam LP Robert Schuman Avignon	LINAGE Ambre LP Robert Schuman Avignon		
LP 2	MOURISARD Léo LP Charles Privat Arles	GASHI Marie- Paule LP Charles Privat Arles	CROËS Romain LP Charles Privat Arles	EMPIS Eléna LP Gambetta Aix-en-Provence		
LP 3	CONSTANT Hervé LP Le Châtelier Marseille	TAHAR DJEBBAR Meriem LP Le Châtelier Marseille	BENSETTI Wallid LP Le Châtelier Marseille	MIMOUNI Chaimaa LP Le Châtelier Marseille	BAALI Farid LP Le Châtelier Marseille	
LP 4	COSSE Pierre – Louis LP Martin Bret Manosque	MARTINEZ KLEPKA Cally LP Martin Bret Manosque	CORMIER Alexis LP Martin Bret Manosque	DUPON Lucyl LP Martin Bret Manosque		

Article 4: Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix Marseille, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bernard BEIGNIER